



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 87233

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question du rayonnement de l'excellence culturelle française. L'institut Montaigne, dans un rapport de février 2015, formule plusieurs propositions sur le sujet. L'une de ces propositions consiste à « renforcer l'attractivité de la France à l'international, à l'export et sur son territoire en rapprochant TV France International et Unifrance en une seule structure, qui se verrait confier le rôle de promotion des œuvres françaises (cinéma et audiovisuel) ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ces propositions.

Texte de la réponse

Dans son rapport, intitulé Rallumer la télévision. 10 propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français, publié en février 2015, l'Institut Montaigne préconise de renforcer l'attractivité de la France à l'international, à l'export et sur son territoire. Pour ce faire, il recommande notamment, dans sa proposition 7, d'organiser TV France international (TVFI) et Unifrance en une seule structure chargée de la promotion des œuvres françaises à la fois cinématographiques et audiovisuelles. En 2015, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a fait de l'export un chantier prioritaire de son action. Les œuvres cinématographiques et les programmes audiovisuels produits en France peuvent, par leur singularité et leur diversité, participer au rayonnement de notre pays et contribuer à la compétitivité de notre économie. Les chiffres de l'exportation cinéma et audiovisuel témoignent de l'importance des marchés internationaux dans la diffusion et le préfinancement des œuvres produites par la France. En 2014, le cinéma français a enregistré de très bons résultats à l'international, avec 111 millions d'entrées selon les chiffres d'Unifrance. Les films français ont même totalisé 21 % d'entrées de plus que sur le territoire national. Il en va de même pour l'audiovisuel, dont les ventes enregistrent en 2014 un record historique avec 153,8 M€ ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 2013. Si on y ajoute les préventes le montant s'élève à 210,3 M€ soit le plus haut niveau depuis 13 ans (209,3 M€ en 2001). L'international représente un véritable relais de croissance pour notre cinématographie qu'il convient de renforcer car les œuvres françaises sont encore loin de réaliser leur plein potentiel à l'export. Dans le cadre de sa réflexion sur l'amélioration des performances à l'export des œuvres françaises visant à réformer ses dispositifs de soutien et à élaborer une véritable stratégie globale de promotion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à l'international, le CNC a examiné la question d'un rapprochement entre TVFI et Unifrance. Elle a ainsi été intégrée à l'analyse présentée par Monsieur René Bonnell dans son rapport d'expertise et d'aide à la décision remis fin juin 2015 et a également fait l'objet d'une mission spécifique, confiée à Monsieur Roch-Olivier Maistre par Madame Frédérique Bredin, présidente du CNC, au second semestre 2014. Le rapprochement entre Unifrance et TVFI est considéré comme partie intégrante d'une réforme de plus grande ampleur visant à renforcer le potentiel à l'export de la production française, et à donner une nouvelle impulsion. Des forces de convergence militent en faveur de ce rapprochement : - l'environnement institutionnel : il est légitime de rassembler les forces autour d'un acteur unique clairement identifié et plus solide dans un contexte international très concurrentiel ; - les évolutions culturelles et professionnelles : les frontières entre cinéma et audiovisuel s'estompent comme le montrent les développements engendrés par la série ; - les mutations

technologiques et économiques : les deux secteurs sont soumis aux mêmes bouleversements liés au développement des technologies numériques et des nouveaux modes de diffusion et gagneraient à unir leurs forces dans la conquête des marchés émergents. Pour autant, les deux structures ont des approches différentes du soutien à l'export, Unifrance apportant un soutien à l'œuvre et ayant un vrai savoir-faire en termes de promotion et d'image et TVFI soutenant plutôt les entreprises de l'audiovisuel par une action plus centrée sur la dimension économique et entrepreneuriale. Il paraît fondamental pour la réussite d'un projet de rapprochement de ce type d'associer les professionnels et de les rallier par une approche constructive et progressive. Une fusion pure et simple des deux structures ou même la création d'une nouvelle structure qui comporterait deux branches comme le suggère le rapport de l'Institut Montaigne semble par conséquent délicate à envisager à court terme. Dans ce contexte, une approche pragmatique fondée sur le développement d'actions communes qui permettront un rapprochement progressif des deux structures semble préférable. Ce travail en commun sera d'autant plus facilité et encouragé qu'il s'inscrira dans le cadre de la mise en place d'une structure souple de coordination entre les principaux acteurs impliqués dans la promotion des œuvres françaises à l'international (CNC, Unifrance, TVFI, ministère de la culture et de la communication, ministère des affaires étrangères et du développement international, institut français, institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, association des exportateurs de films) afin, d'une part, d'assurer une meilleure concertation entre ces différents acteurs, d'autre part, de définir ensemble une stratégie commune et les grandes orientations de la politique à mettre en œuvre pour la réalisation des actions prioritaires identifiées.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87233

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 août 2015](#), page 6269

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10512